

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE JEUDI 13 DECEMBRE 2018 À 20H00
SALLE DU CONSEIL - CLOS BABUTY

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal des séances du conseil municipal du 16 novembre 2017, du 14 décembre 2017, du 1^{er} février 2018, du 1^{er} mars 2018 et du 15 novembre 2018.

1 - PROJETS DE DELIBERATIONS

FINANCES

n°2018-084 : Produits irrécouvrables : admissions en non-valeurs.

n°2018-085 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019.

n°2018-086 : Décision modificative n°2 au BP 2018.

n°2018-087 : Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons - Approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation des charges transférées.

n°2018-088 : Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons - CLECT – Approbation de la fixation libre des attributions de compensations selon la procédure dérogatoire.

COHESION SOCIALE

n°2018-089 : Engagement de la commune d'AMBILLY dans la labellisation plan mercredi.

URBANISME

n°2018-090 : Participation à l'action « Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ».

n°2018-091 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat – participation de la Ville – programme immobilier « Plénitude », 2A et 2B rue du Pré de la Chille à Ambilly.

2 - QUESTIONS DIVERSES

Questions posées par Monsieur Olivier DEMOLIS :

« 1- Qui a payé les livres que nous avons reçus lors du dernier conseil municipal au sujet de la vidéosurveillance ? »

« 2- Quel est le prix pour ces 29 livres ? »

« 3- Sur quel budget a été pris la somme ? »

« 4- Combien a coûté la conférence de l'auteur des livres sur le même sujet ? »

« 5- Ces dépenses ont-elles un caractère d'intérêt général ? »

Affiché le jeudi 6 décembre 2018,

Le Maire,

Guillaume MATHELIER

